



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du	Du	mars-14	mars-13	déc.-13
	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2013 au 31/03/2013			
1 - Produits d'exploitation bancaire	72 520	60 636	72 520	60 636	283 443
Intérêts	56 077	46 594	56 077	46 594	213 537
Commissions en produits	10 538	8 904	10 538	8 904	40 061
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 905	5 138	5 905	5 138	29 845
2 - Charges d'exploitation bancaire	28 722	21 336	28 722	21 336	102 080
Intérêts encourus	28 512	21 144	28 512	21 144	101 054
Commissions encourues	210	192	210	192	1 026
3 - Produit Net Bancaire	43 798	39 300	43 798	39 300	181 364
4 - Autres produits d'exploitation	177	275	177	275	1 015
5 - Charges opératoires, dont :	13 200	12 942	13 200	12 941	54 907
Frais de personnel	9 826	9 700	9 826	9 700	41 524
Charges générales d'exploitation	3 374	3 241	3 374	3 241	13 383
6 - Structure du portefeuille au bilan			453 744	385 714	426 870
Portefeuille titres commercial			179 494	132 195	179 932
Portefeuille titres d'investissement			274 250	253 519	246 939
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)			3 129 795	2 974 213	3 082 179
8 - Encours des dépôts, dont :			2 636 715	2 591 890	2 680 214
Dépôts à vue			909 069	892 934	842 372
Dépôts d'épargne			720 119	685 950	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			40 272	54 501	44 152
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			505 543	471 414	505 543

(1) Chiffres décembre 2013 et Mars 2014 tenant compte des provisions à la fin de l'exercice 2013.

(2) Compte non tenu du résultat de la période.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2014

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2014 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2014, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2013) ont enregistré une augmentation de +5,2%, passant de 2.974.213 mD en 2013 à 3.129.795 mD en 2014. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +1,7% passant de 2.592 millions de dinars en Mars 2013 à 2.637 millions de dinars en Mars 2014.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +19,6% pour atteindre 72.520 mille dinars au 31/03/2014 contre 60.636 mille dinars au 31/03/2013. Cette progression concerne toutes les

composantes des revenus : les intérêts (+20,4%), les commissions (+18,4%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+14,9%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +34,6% entre Mars 2013 et Mars 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2014 un montant de 43.798 mille dinars, contre 39.300 mille dinars au 31 Mars 2013, soit une progression de +11,4%.
- **Les charges opératoires** demeurent bien maîtrisées et n'ont augmenté que de +2%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +4,1% et des frais du personnel de +1,3% entre Mars 2013 et Mars 2014.
- Les capitaux propres sont présentés hors résultat de la période 2013 et 2014. Les nouvelles mesures de la circulaire circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements n'ont aucun impact sur les capitaux propres de la BANQUE DE TUNISIE.